

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**LEON DE BRUXELLES**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 mai 2008, la société par actions simplifiée Pléiade Investissement (8 avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 avril 2008, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LEON DE BRUXELLES et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession hors marché réalisée par le déclarant, le 24 avril 2008, de l'intégralité des actions LEON DE BRUXELLES qu'il détenait, au profit de OFI Private Equity.

\_\_\_\_\_